

2012

La Masonería en el mundo – Alemania

Archivo C I E M - Madrid

Documentación - países



LA FRANC-MAÇONNERIE ALLEMANDE EN 1995

par A. v. B.

En dehors des efforts qu'elle accomplit aujourd'hui pour trouver un langage commun avec ses Frères de l'ancienne République Démocratique, pour reconstruire les loges éteintes depuis soixante ans, où en est sur le plan maçonnique international l'Allemagne réunifiée, elle dont la puissance économique et politique inquiète parfois certains Français depuis la chute du mur de Berlin ?

Deux documents récents, reproduits à la fin de cet article, fournissent une réponse à cette question en permettant au lecteur d'avoir accès au coeur de la situation contemporaine de la Franc-Maçonnerie allemande. Ils font partie de ces textes dont Paulhan écrivait qu'ils *marquent leur lecteur - qui ne le laissent pas tout à fait, ou pas du tout, tel qu'ils l'ont trouvé*. De ceux qu'il faut lire plusieurs fois pour en comprendre le non-dit, pour aller au-delà des mots.

En les découvrant, quelques-uns penseront peut-être au drame de Galilée. En lisant certaines phrases dans la circulaire du Grand Maître Klaus Horneffer, d'autres risquent d'avoir le réflexe de les extraire de leur contexte dans le but d'en tirer un profit immédiat.

Je propose à ceux-là de relire une intervention faite en 1876 au convent du Grand Orient de France : « *Vous invoquez d'abord l'interprétation fausse et mensongère qui pourrait être faite de notre vote par les Grands Orient étrangers... Vos suppositions ne me touchent guère, parce qu'elles sont purement gratuites et ne reposent sur aucun fondement...* ». Qu'ils s'efforcent d'apercevoir le lien qui rattache ces mots d'André Rousselle à ceux de Klaus Horneffer. Si le premier n'avait pas fait partie des aveugles, le second ne se trouverait sans doute pas aujourd'hui malgré lui dans le royaume des justes et des petits enfants.

Il sera difficile à un maçon français de comprendre l'importance essentielle qu'accordent ses Frères allemands à leur unité si chèrement acquise. Les Français ne préfèrent-ils pas le désordre à l'injustice ? N'en tirent-ils pas une certaine fierté au travers d'anecdotes illustrant, poussé à l'absurde, le sentiment de l'ordre qu'on prête aux Allemands ? Dans leur diversité contemporaine, qui n'est pas sans ressembler bien davantage qu'ils ne se l'imaginent à celle de leurs frères allemands, les francs-maçons français pourraient méditer sur ce résultat qu'ils poursuivirent, eux aussi, depuis plus de deux siècles, mais sans l'avoir jamais durablement atteint : *l'unité*.

D'où le danger, aux jours de la naissance de cette Europe qu'évoque aussi Klaus Horneffer, des classifications qui mettent les bons d'un côté, les méchants de l'autre. Ne suffit-il pas, pour en prendre conscience, de tracer l'un à côté de l'autre le nom de mon ami Marius Lepage, celui du R. P. Riquet, et de laisser les souvenirs de 1961 monter à la mémoire ?

∴

Pour la majorité des Frères français, pour ceux qui n'ont vécu ni l'Occupation, ni l'aide apportée en 1945 par le Grand Orient de France à la reconstruction de la Franc-Maçonnerie allemande, ni la rupture brutale de 1952, l'Allemagne, sa langue et l'histoire de sa Maçonnerie, constituent autant de domaines clos. Les mots de son vocabulaire sont plus longs que les mots français. Les titres de ses obédiences et leurs sigles risquent de désorienter le mieux intentionné des lecteurs. Il convient d'expliquer aussi clairement que possible quand ils sont nés et ce qu'ils signifient.

Parce qu'il est impossible, en quelques pages, de résumer deux siècles et demi d'histoire sans devoir supprimer les nuances et les détails qui lui donnent un sens, ce qui suit se borne à fournir le minimum d'éclaircissements nécessaires à la compréhension de ce que le Grand Maître Klaus Horneffer écrit aux Vénérables de ses loges.

∴

Divisons l'histoire de la Franc-Maçonnerie allemande en deux périodes de durées inégales. Appelons *histoire ancienne* celle qui va de la création de la loge d'Hambourg à l'adhésion des obédiences prussiennes à l'idéologie nazie, *histoire contemporaine* celle qui débute en 1945 et culmine en 1970, lorsque fut réalisée, sur la base d'un texte intitulé *Magna Carta*, l'unification de l'ensemble des obédiences exerçant une souveraineté en territoire allemand.

L'HISTOIRE ANCIENNE

Les trois plus anciennes obédiences allemandes, furent fondées au cours du 18^e siècle. On les désigne sous le terme générique de **Grandes Loges de Prusse** (*altpreussische Grosslogen*). Leurs sièges se trouvaient à Berlin.

La Mère-Loge Aux Trois Globes (*Grosse National-Mutterloge "zu den drei Weltkugeln"* ou 3 *WK*) descendait d'une loge créée avec l'assentiment de Frédéric, le 20 juin 1740, qui se constitua en Grande Loge le 24 juin 1744.

La Grande Loge Nationale (*Grosse Landesloge* ou *GLL*) fut constituée par un ancien membre de la Stricte Observance, Zinnendorf, qui après une tentative infructueuse d'entrer en contact avec la première Grande Loge d'Angleterre en 1763, se tourna vers la Suède. Il adopta les rituels fort particuliers que lui transmit Eckleff - un Maçon suédois dont le rôle fut aussi important et demeure aussi mal connu que celui de son homologue français, Estienne Morin - et fonda une Grande Loge en 1770.

La Grande Loge Royal York de l'Amitié est issue de la loge Aux trois Colombes, créée par des Français en mai 1760 au sein de la Mère-Loge Aux Trois Globes. Cette loge prit l'année suivante le nouveau nom de L'Amitié aux trois Colombes, puis celui de Royal York de l'Amitié (*zur Freundschaft*) après qu'elle ait initié le prince Edouard Auguste, frère du roi d'Angleterre Georges III, le 27 juillet 1765. C'est à la suite d'une scission intervenue en son sein, le 11 juin 1798, qu'elle devint la **Grande Loge de Prusse** laquelle, en 1845, ajouta à son nom **dite Royal York de l'Amitié** (*Grosse Loge von Preussen, genannt Royal York zur Freundschaft*).

A la fin du 18^e siècle, ces trois Grandes Loges étaient loin de réunir la totalité de la Franc-Maçonnerie allemande. Celle-ci ne comptait pas seulement une demi-douzaine de Grandes Loges Provinciales, fondées entre 1730 et 1767 sous l'égide de la première Grande Loge d'Angleterre. Elle comprenait aussi - et surtout - l'Ordre de la Stricte Observance, conçu et organisé avec une grande discrétion à partir de 1751 par le baron von Hund. Sa croissance interrompue par la Guerre de Sept Ans (1756-1763) prendra alors un essor extraordinaire. La Stricte Observance disparaîtra avec la mort de son fondateur en 1776 et les décisions adoptées au convent de Wilhelmsbad de 1782. Mais, à de rares exceptions près, tout ce que l'Allemagne aura compté de Maçons importants ou titrés au cours de la seconde moitié du 18^e siècle aura été en contact, à un moment ou à un autre, avec cet Ordre surprenant.

Cinq autres Grandes Loges furent créées au 19^e siècle. **La Grande Loge de Hambourg, la Grande Loge "Au Soleil"** (*zur Sonne*), à Bayreuth, et **la Grande Loge de Saxe**, à Dresde, furent fondées en 1811. **L'Union Eclectique** (*Eklektischer Bund*), fondée à Francfort-sur-le-Main en 1783, se constitua en Grande Loge en 1823. **La Grande Loge de la Concorde** (*zur Eintracht*) fut créée à Darmstadt en 1846. Le terme "humanitaire" semble n'avoir été appliqué à ces cinq Grandes Loges qu'au début du 20^e siècle. Ce serait une erreur de croire qu'elles étaient beaucoup plus libérales que leurs trois aînées qui n'admettaient que des chrétiens, ne serait-ce qu'au titre de visiteurs (voir le tableau de la page suivante).

Ces huit Grandes Loges se reconnaissaient mutuellement comme régulières et formèrent ensemble l'Alliance des Grandes Loges Allemandes (*Deutscher Grosslogenbund*) en 1872. Les trois Grandes Loges de Prusse s'en retirèrent en 1922, prétextant que ce groupement avait développé des tendances "pacifistes et cosmopolites". Une neuvième obédience, **la Chaîne**

Fraternelle Allemande (*Deutsche Bruderkette*), fondée à Leipzig en 1924, rejoignit le *Deutscher Grosslogenbund* mais s'en retira en 1926.

Un groupement para-maçonnique avait été créé à Bayreuth en 1907, l'**Alliance Maçonnique du Soleil Levant** (*Freimaurerbund zur aufgehende Sonne*, ou *FzaS*). A la suite d'une scission en son sein et grâce à l'aide que lui apportèrent certains Frères du Suprême Conseil d'Allemagne (lui-même fondé quelques semaines plus tôt), naquit, le 26 juillet 1930 à Hambourg, le **Grande Loge Symbolique d'Allemagne** (*Symbolische Grossloge von Deutschland* ou *SGL*) dont le siège fut immédiatement établi à Berlin. Ces deux obédiences, considérées comme irrégulières par les neuf Grandes Loges allemandes, étaient reconnues par certaines Grandes Loges européennes.

La Grande Loge Symbolique fut la seule obédience à adopter des positions résolument opposées au fascisme. Elle fut aussi la seule à décider de se mettre spontanément en sommeil au début de 1933. Les Grandes Loges "humanitaires" essayèrent de sauver ce qui leur paraissait pouvoir l'être, en se transformant en sociétés profanes. Elles n'eurent guère de succès. Par contre, les trois obédiences prussiennes tentèrent de se faire accepter par Hitler et n'hésitèrent pas à abandonner le terme de Grande Loge pour adopter celui d'Ordre germano-chrétien (*Deutsch-Christlicher Orden*), à modifier profondément leurs rituels en éliminant tout aspect vétéro-testamentaire, et à faire publiquement état de sentiments ultra-nationalistes et antisémites. Elles finirent par être dissoutes en 1935.

∴

<u>Grande Loge</u>	<u>Visite de "non-chrétiens"</u>	<u>Initiation de "non chrétiens"</u>
Aux Trois Globes (1744)	1849	impossible
Grande Loge Nationale (1770)	1857	impossible
Royal York de l'Amitié (1798)	1854	impossible
	(<i>Royal York de l'Amitié</i> initia des "non-chrétiens" entre 1872 et 1924)	
Hambourg (1811)	1749	1841
Bayreuth (1811)	1847	1847
Dresde (1811)		1831
Francfort (1823)	1838	1844
Darmstadt (1846)		1873

RAPPORTS DES GRANDES LOGES ALLEMANDES AVEC LES "NON-CHRÉTIENS"

∴

<u>OBÉDIENCES</u>	<u>LOGES</u>	<u>MEMBRES</u>
Aux Trois Globes (1744)	183	21.300
Grande Loge Nationale (1770)	179	20.400
Royal York de l'Amitié (1798)	108	10.600
Hambourg (1811)	54	5.000
Bayreuth (1811)	42	3.600
Dresde (1811)	46	6.500
Francfort (1823)	26	3.000
Darmstadt (1846)	10	900
Leipzig (1924)	10	1.800
FzaS (1907)	52	(en 1927) 2.000
SGL (1930)	24	800

EFFECTIFS DE LA MAÇONNERIE ALLEMANDE À L'AVÈNEMENT D'HITLER

L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DEPUIS 1945

Le développement particulier de la Franc-Maçonnerie allemande aux 18^e et 19^e siècles s'expliquait par la division de l'Allemagne en états de taille et d'importance fort diverses. L'évolution qui prend naissance au mois de septembre 1945, doit être comprise à la lumière de la séparation de l'Allemagne en zones d'occupation militaire étanches et de leur coupure avec Berlin. Elle est éclairée aussi par l'importance progressive que prendra le Suprême Conseil d'Allemagne, installé le 18 avril 1930 à Berlin, dont la création - fort tardive pour un grand état européen - avait été alors unanimement critiquée par les Grandes Loges allemandes.

Si les notions de régularité et d'irrégularité, appliquées dans les années 30 aux obédiences du Soleil Levant et de la Grande Loge Symbolique, ont disparu, par contre les Frères allemands qui, dès 1945, réveillent l'Ordre dissous depuis une dizaine d'années, ont d'abord le réflexe d'interdire à jamais les trois Grandes Loges prussiennes dont l'attitude après 1933 leur apparaît inexcusable. Telle est l'opinion qu'exprime en juin 1946 l'historien Bernhard Beyer, alors Grand Maître de la Grande Loge de Bayreuth, dont le successeur, le Dr. Theodor Vogel, est élu le 1 mai 1948.

1. La Grande Loge Unie des Francs-Maçons d'Allemagne (VGL) de 1949

Plus de deux ans d'efforts vont amener l'installation solennelle de la Grande Loge Unie des Francs-Maçons d'Allemagne (*Vereinigte Grossloge der Freimaurer von Deutschland* ou **VGL**) à Francfort-sur-le-Main, le 19 juin 1949. Sa création doit tout aux efforts conjugués d'August Pauls alors Grand Commandeur du Suprême Conseil d'Allemagne, et de Theodor Vogel, ce dernier devenant le premier Grand Maître de la nouvelle obédience. Parmi les invités à cette cérémonie se trouve le Grand Maître du Grand Orient de France, Louis Bonnard. La reprise des rapports entre Francs-Maçons allemands et français suscitera une discussion passionnée au convent du Grand Orient de France de 1949.

Cette première *VGL* rassemble 174 loges. Quatre-vingt-une proviennent des Grandes Loges de Prusse (quarante-deux des Trois Globes, trente-cinq de Royal York, quatre de la Grande Loge Nationale), soixante-dix-sept loges des Grandes Loges "humanitaires" de Bayreuth (trente-quatre), de Hambourg (dix-huit), de Francfort (quatorze), de Darmstadt (sept) et de Dresde (quatre). Six loges relevaient d'obédiences considérées avant la guerre comme irrégulières (cinq de la Grande Loge Symbolique, une du Soleil Levant). Les dix dernières ont été créées depuis 1945.

A plusieurs reprises, au cours des années 1948 et 1949, la Grande Loge Nationale (*GLL*) refusera d'entrer dans la nouvelle organisation de la Franc-Maçonnerie allemande unifiée. Elle s'opposera de même à la création d'une Grande Loge Unie rassemblant les Grandes Loges berlinoises.

Au cours de son convent de juin 1951, la *VGL* change son titre en celui de Grande Loge Unie des Anciens Maçons Libres et Acceptés d'Allemagne (*Vereinigte Grossloge der Alten Freien und Angenommenen Maurer von Deutschland*). Au mois de septembre suivant, ses relations avec le Grand Orient de France deviendront plus étroites grâce à la visite à Paris du Grand Maître Vogel qu'accompagne un vieil ami de la France, Raoul Koner. Elles seront rompues le 13 décembre 1952, au cours d'une rencontre à Offenbourg entre les Grands Maîtres Chevallier, Viaud et Vogel.

Entre-temps, ses pourparlers avec la *VGL* n'ayant pas abouti et pour bien marquer sa différence, la *GLL* fonde à Berlin, le 29 avril 1952, ensemble avec la Grande Loge Aux Trois Globes, l'Alliance des Grandes Loges Maçonniques chrétiennes d'Allemagne (*Bund christlicher Freimaurer-Grosslogen Deutschlands*). Le 13 février 1953, la *GLL* est reconnue par la Grande Loge de Suède. Ce n'est que l'année suivante, et pour la première fois, que la *GLL* reconnaîtra publiquement les graves erreurs qu'elle a commises dans les années 1930 et admettra à nouveau comme visiteurs des Frères réguliers de confessions "non-chrétiennes".

La Grande Loge Unie d'Angleterre va alors intervenir de tout son poids pour forcer la *GLL* à rejoindre la *VGL*. Deux dignitaires de la *GLL* se rendent à Londres le 18 février 1954. C'est aussi à Londres, le 11 décembre suivant, que reprennent les pourparlers entre la *GLL* et la *VGL*. Les discussions, extrêmement difficiles, seront rendues encore plus complexes après l'arrêt rendu par la Cour Constitutionnelle de Karlsruhe, le 17 novembre 1955, lequel constate l'identité des Trois Globes avec la Grande Loge du même nom, dissoute avant la guerre. La *GLL* estimera alors que les Trois Globes doivent être partie prenante aux discussions menées avec la *VGL*. La situation deviendra inextricable à la suite de l'adhésion de la *GLL*, le 10 septembre 1956, au Traité d'amitié existant entre les Grandes Loges de Suède, du Danemark, d'Islande et de Norvège, en vertu duquel elle ne peut désormais conclure d'accord national ou international sans l'approbation de ses partenaires.

Le 5 décembre 1956, sans en prévenir la Grande Loge de Suède, la Grande Loge Unie d'Angleterre décide de reconnaître la *VGL*, ce qui isole la *GLL* sur le plan national allemand. Le 14 juin 1957, une nouvelle conférence réunit à Londres les représentants des Maçonneries allemande et scandinave.

Pendant que se déroulaient ces pourparlers, on sait que la Convention de Luxembourg, signée le 15 mai 1954, avait réuni 5 obédiences européennes (dont la *VGL*) et que la Grande Loge de France y avait été admise le 8 septembre 1956. On sait aussi que des négociations entamées officiellement en 1955 en vue d'une fusion entre la Grande Loge de France et la Grande Loge Nationale Française, avaient échoué lorsque la Grande Loge de France décida de retirer le texte du projet de fusion de l'ordre du jour de son convent du mois de novembre suivant.

2. Les Grandes Loges Unies d'Allemagne (*VGL*) de 1958

Projets et contre-projets se succèdent jusqu'au 27 avril 1958, date à laquelle la *GLL* et la *VGL* parviennent enfin à tomber d'accord sur les termes de leur union. Celle-ci sera scellée le 17 mai 1958, chaque obédience se réunissant ce jour-là en convent, la *GLL* à Berlin le matin, la *VGL* à Wiesbaden l'après-midi, pour approuver un texte dont la première ébauche remontait au mois de juillet 1955, la *Magna Carta*, qui stipule avec minutie les conditions de cette union.

La nouvelle obédience au sein de laquelle les deux Grandes Loges ont décidé de s'unir, s'intitule **Grandes Loges Unies d'Allemagne (*Vereinigte Grosslogen von Deutschland*)** - la lettre "n" ajoutée à la fin du mot *Grossloge* marquant le pluriel). C'est encore Theodor Vogel qui en est le premier Grand Maître. L'ancienne *Vereinigte Grossloge der Alten Freien und Angenommenen Maurer von Deutschland* (la *VGL* de 1949) se dénomme désormais **Grosse Landesloge** (Grande Loge Nationale) **der Alten Freien und Angenommenen Maurer von Deutschland (*GLL-AFuAMvD*)**. Son partenaire, la *Grosse Landesloge* (*GLL*) de 1770 ajoute à son titre les deux mots **Freimaurerischer Orden (*GLL-FO*)**, c'est-à-dire Ordre Maçonnique.

Il faut maintenant pour les Grandes Loges Unies d'Allemagne être reconnues par les Grandes Loges britanniques, puisqu'il s'agit d'une nouvelle obédience. Cette reconnaissance semblerait aller de soi. Or, tel n'est pas le cas en raison de la présence simultanée des *VGL* et de la Grande Loge de France au sein de la Convention de Luxembourg. Ce problème est mis à l'ordre du jour de la Conférence qui réunit à Londres, le 30 octobre 1959, outre de hauts dignitaires des Grandes Loges d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, le Grand Maître adjoint Pinkerneil qui remplace Theodor Vogel malade et, pour les Pays-Bas, le Grand Maître Davidson ainsi que le Frère Hofman (dont on connaît le rôle, six ans plus tard, lors de la reconstitution du Suprême Conseil [de] pour la France). Pour être reconnues, les *VGL* devront rompre avec la Grande Loge de France, rupture accomplie le 2 novembre 1960. Entre-temps, la Grande Loge Aux Trois Globes aura rejoint les *VGL* en plusieurs étapes, échelonnées entre avril 1959 et mai 1963.

Le 23 octobre 1970, sera ratifiée une *Magna Carta* modifiée, qui permet aux Grandes Loges Provinciales Britannique et Américaine-Canadienne situées sur sol allemand de devenir membres des Grandes Loges Unies d'Allemagne. Depuis lors, celles-ci comprennent cinq Grandes Loges représentées au sein d'un organisme directeur de onze membres, le Sénat,

dans lequel la *GL AFuAM* a cinq représentants, la *GLL-FO* trois, et chacun des trois autres partenaires, un. Les décisions de ce Sénat sont prises à la majorité des 4/5èmes, sauf si l'une des Grandes Loges n'est pas représentée à l'une de ses sessions, éventualité dans laquelle l'unanimité est requise.

∴

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que depuis 1968, sous l'impulsion d'abord du Grand Maître Theodor Vogel, puis de Ludwig Peter Freiherr von Pöllnitz, alors Maître de la loge de recherches *Quatuor Coronati* de Bayreuth, la Franc-Maçonnerie de langue allemande - c'est-à-dire les *VGL*, la Grande Loge d'Autriche et, lors de certaines réunions, un représentant germanophone de la Grande Loge Suisse Alpina - eurent pendant douze ans plusieurs séries d'entretiens ou de conférences avec des représentants allemands et autrichiens de l'église catholique romaine dans le but d'arriver à un rapprochement.

L'échec de ces contacts fut rendu public par la conférence épiscopale allemande dans une déclaration unilatérale, diffusée le 1 avril 1980, rappelant l'incompatibilité d'appartenance simultanée à l'église catholique et à la Franc-Maçonnerie..

∴

Des conversations tripartites entre la Grande Loge Nationale Française, le Grand Orient et la Grande Loge de France eurent lieu entre le 6 février et le 16 juin 1959 dans le but de fonder une Confédération Maçonnique Française. Elles se terminèrent par un échec dont l'une des conséquences fut la décision prise par le convent de la Grande Loge de France, le 18 septembre suivant, de suspendre ses rapports avec le Grand Orient de France. Ces rapports furent repris au cours de l'année 1964 et aboutirent à la signature d'un Traité d'Alliance Fraternelle, ratifié par les convents des deux obédiences au mois de septembre suivant, mais dont les effets furent suspendus en 1970. Des réunions officielles franco-françaises élargies devaient avoir lieu une quinzaine d'années plus tard, sans amener de résultat concret.

En arrière-plan d'un projet de confédération maçonnique européenne, caressé en 1988 par la Grande Loge de France, la reprise de ses relations rompues avec la *GL AFuAM* en 1960 fut esquissée au printemps 1989. Elle devait se terminer l'année suivante à la suite d'un avertissement (*warning letter*) adressé aux *VGL* par la Grande Loge Unie d'Angleterre.

LES DEUX DOCUMENTS DE 1994

C'est encore la Franc-Maçonnerie française, jamais nommée, dont l'ombre se retrouve en filigrane des deux documents de juin et juillet 1994 dont on trouvera le texte ci-dessous. Ils me semblent si importants à connaître - tout particulièrement pour les Frères français - qu'ils sont ici reproduits intégralement, à l'exception de quelques passages prévoyant des dispositions à usage strictement national. Il va de soi que seul le texte allemand original peut engager la responsabilité de ses auteurs.

1. La Résolution du 11 juin 1994

Au cours de la réunion du Sénat des Grandes Loges Unies d'Allemagne, le 11 juin 1994, le GM de la Grande Loge Nationale [GLL-FO] présenta la résolution suivante :

Concernant le point 4 de l'ordre du jour, les quatre Grandes Loges soussignées, membres des Grandes Loges Unies d'Allemagne,

1. *La Grande Loge Nationale [GLL-FO] ,*
2. *La Grande Mère Loge Nationale Aux Trois Globes,*
3. *La Grande Loge Américaine-Canadienne,*
4. *La Grande Loge des Francs-Maçons Britanniques en Allemagne,*

déclarent conjointement qu'en égard à la menace constante que représentent la Grande Loge AFuAMvD et certaines de ses loges pour la reconnaissance internationale des Grandes Loges Unies d'Allemagne, elles ont l'intention, dans un délai aussi bref que possible, de se concerter en vue de leur départ des Grandes Loges Unies d'Allemagne, si la Grande Loge AFuAMvD, avant le 30 septembre 1994, ne met pas de manière crédible et durable un terme à toute activité, ou à la tolérance de toute activité, susceptible de mettre en péril cette reconnaissance internationale.

Ce qui précède concerne notamment les points suivants:

1. Rupture de tout lien et de toute relation, y compris les visites mutuelles, avec des Grandes Loges et des loges qui ne sont pas reconnues par les Grandes Loges Unies d'Allemagne. Les accords en vigueur devront être dénoncés. Simultanément, engagement de la Grande Loge AFuAMvD à n'autoriser en aucune circonstance de tels liens ou relations, y compris les visites mutuelles.
2. Observation rigoureuse de l'avis rendu le 24 février 1991 par la Haute Cour des Grandes Loges Unies d'Allemagne concernant l'appartenance à des loges dites mixtes. Il sera mis fin sans délai aux appartenances de ce type, existant présentement.
3. Cessation immédiate des doubles appartenances à des Grandes Loges ou à des loges non reconnues, que ce soit en qualité de membre d'honneur ou au titre de distinctions quelconques, de Frères à titre individuel.
4. Engagement de la Grande Loge AFuAMvD à ce que, dans chaque cas individuel, les initiations, affiliations et doubles appartenances, que ce soit en qualité de membre d'honneur ou au titre de distinctions quelconques, de citoyens étrangers et de Frères dans les loges relevant de son obédience, ne soient effectuées qu'après vérification et accord préalable des Grandes Loges Unies d'Allemagne. Les appartenances de ce type présentement existantes, lesquelles n'étaient pas jusqu'à présent soumises à l'approbation des Grandes Loges Unies d'Allemagne, doivent être signalées sans délai aux Grandes Loges Unies d'Allemagne aux fins de vérification et d'accord.

Signé Le GM de la Grande Loge Nationale, Hanns-Jürgen Funk
Le GM de la Grande Mère-Loge Aux Trois Globes, Ralf-Dieter Sotscheck
Le GM de la Grande Loge Américaine-Canadienne, Reginald L. Brittan
Le Député GM de la Grande Loge des Francs-Maçons Britanniques en Allemagne, David Gale

2. La Circulaire du Grand Maître de la Grande Loge AFuAM de juillet 1994

VV MM en chaire, Très Chers Frères,

Il ne fait guère de doute, à mon avis, que nous avons à faire aujourd'hui à une situation très exceptionnelle. Au cours des quelque cinquante années de son existence, je ne connais pas de cas dans lequel la Grande Loge AFuAMvD ait été soumise à une pression de ce genre.

La Magna Carta prévoit expressément la possibilité du départ d'une ou de plusieurs de ses Grandes Loges membres. Dans un premier temps, le départ des quatre Grandes Loges susmentionnées ne signifierait pas automatiquement la fin des Grandes Loges Unies d'Allemagne. Mais on peut envisager avec inquiétude la possibilité que ces quatre Grandes Loges constituent immédiatement un nouvel organisme au caractère de superstructure. Des exemples de ce genre se rencontrent dans l'histoire récente. Il ne serait pas exclu qu'un tel organisme parvienne à ce que la Grande Loge Unie d'Angleterre et, dans son sillage, la grande majorité des Grandes Loges qu'elle reconnaît dans le monde, ne retire sa reconnaissance aux Grandes Loges Unies d'Allemagne dont nous demeurerions alors les seuls représentants, pour

la reporter sur cet organisme nouveau. Des exemples similaires se rencontrent également dans l'histoire récente.

Une telle situation signifierait que la Grande Loge AFuAMvD perdrait indirectement la reconnaissance de la plupart des Grandes Loges du monde. Ce ne sont pas seulement les rapports maçonniques internationaux qui deviendraient alors pratiquement impossibles pour nos loges et leurs membres. Ne serait-ce que pour ne pas faire courir de risque à sa propre reconnaissance, le nouvel organisme devrait interdire à ses membres tout rapport avec les loges relevant de notre obédience.

Je ne veux pas pousser plus loin les spéculations concernant les conséquences éventuelles d'une telle situation. Je pense au contraire que nous n'avons pas d'alternative au maintien de l'existence des Grandes Loges Unies d'Allemagne.

La fondation des Grandes Loges Unies d'Allemagne fut principalement le résultat d'efforts accomplis par des Frères qui exerçaient des responsabilités dans notre Grande Loge. Ils tentèrent de réaliser le rêve d'une Franc-Maçonnerie allemande unifiée de manière à peu près acceptable. Le résultat n'est pas à l'abri de toute critique, mais il a du moins permis à tous les Francs-Maçons allemands d'avoir entre eux sans restriction des rapports maçonniques. Je suis convaincu que nous devons mettre en oeuvre tout ce qui est possible pour maintenir les Grandes Loges Unies d'Allemagne. Si cependant d'autres Grandes Loges veulent réellement quitter les Grandes Loges Unies d'Allemagne, nous n'aurons pas à porter la responsabilité historique de cette décision qui signifierait la mort des Grandes Loges Unies d'Allemagne.

A mes yeux, la résolution met en jeu de manière irresponsable l'existence des Grandes Loges Unies d'Allemagne et ce dans le but, à l'importance en comparaison insignifiante, d'interdire de manière effective les rapports maçonniques non autorisés, rapports dont l'existence depuis des décennies n'a guère été mise en cause et dont l'origine s'explique par des rapports humains remontant en partie à une époque à laquelle les Grandes Loges Unies d'Allemagne n'existaient pas encore. Ce n'est pas notre Grande Loge qui met en danger la reconnaissance des Grandes Loges Unies, mais bien le battage fait ici autour de phénomènes marginaux. Il ne fait aucun doute que l'immense majorité des loges relevant de la Grande Loge AFuAM respecte scrupuleusement notre Constitution, adopte les Anciens Devoirs comme ligne de conduite et travaille maçonniquement et fraternellement, consciente de ses responsabilités, avec le plus grand engagement. Voilà ce que peuvent constater par eux-mêmes tous ceux qui visitent nos loges et parlent avec nos Frères, au lieu de se contenter de parler à leur sujet.

Néanmoins, je me vois contraint de tirer les conséquences de la résolution en question. Je tiens à souligner que tant cette résolution elle-même que ce qui en constitue la base, à savoir la rigoureuse politique de démarcation de la Franc-Maçonnerie mondiale reconnue par la Grande Loge Unie d'Angleterre, est incompatible avec ce qui pour moi constitue les fondements de la Franc-Maçonnerie. Je continue à penser qu'il est quasiment impossible de faire comprendre à un non-Maçon, au monde profane, ou à un jeune Frère aux aspirations idéalistes, les raisons pour lesquelles une distinction doit être faite entre Franc-Maçonnerie reconnue et non-reconnue.

J'espère que viendra le jour où la situation présente sera considérée dans le monde entier comme insoutenable. Ce n'est que de ce point de vue général que l'on peut espérer une amélioration. Nous en sommes fort éloignés et ne sommes pas en mesure de modifier cet état de choses avec nos propres forces.

Sans vouloir ici prendre position sur chacune des exigences énoncées dans la résolution des quatre Grandes Loges, je souhaite indiquer les points suivants.

1. [Extraits de la circulaire No 70, qui contenait le rappel l'art. 4 de la Magna Carta, exposant les conditions dans lesquelles des rapports peuvent être entretenus avec des Grandes Loges et des loges étrangères, ainsi que les doubles appartenances. Extraits de l'allocution du Grand Maître Klaus Horneffer, le 14 mai 1994, lors du convent de Lübeck, après son élection comme Grand Maître de la Grande Loge AFuAMvD.]

2. [Texte du décret du Grand Maître des Grandes Loges Unies d'Allemagne, R. Schicke, daté du 12 octobre 1993, décret rappelant comme ci-dessus l'art. 4 de la Magna Carta et ajoutant:: « De tels rapports [avec des loges non reconnues] sont incompatibles avec la règle des Grandes Loges Unies d'Allemagne. Ce point doit être respecté, même si les règlements, lois, ou constitutions des Grandes Loges ou des loges membres ne contiennent pas de disposition spéciale à cet égard »].

Bien que le comité directeur de la Grande Loge AFuAMvD n'ait pas vu de base légale pour ce décret, il n'en a pas mis en cause la substance. [...]

3. *Est décrétée l'interdiction de tout rapport maçonnique de quelque genre que ce soit avec des loges non reconnues. En vertu de la résolution ci-dessus et de ses conséquences éventuelles, je me considère dans l'obligation d'intervenir avec les moyens qui sont à ma disposition dans tous les cas de rapports maçonniques non autorisés qui viendraient à ma connaissance, et d'interdire ces rapports. Ils ne sont pas garantis par la Constitution, et les Frères responsables doivent s'attendre à subir les dispositions qui seront mises en oeuvre pour faire respecter cette interdiction.*

Pour cette raison, je compte que là où existent encore des jumelages de nature maçonnique avec des loges non reconnues, ceux-ci seront dénoncés sur le champ, qu'il sera mis fin aux doubles appartenances avec des organisations maçonniques non reconnues, et que les visites réciproques de ce type ne se produiront plus.

4. [rappel de l'avis rendu le 24 février 1991 par la Haute Cour des Grandes Loges Unies d'Allemagne concernant l'appartenance à des loges dites mixtes. Interdiction pour un membre d'une loge relevant de la Grande Loge AFuAMvD d'avoir une double appartenance à une telle loge.]

5. *On a prétendu que des membres de certaines de nos loges participent à la création de loges irrégulières sur sol allemand avec, dans certains cas, le soutien d'organisations maçonniques non reconnues. Je préviens que la participation à de telles créations peut entraîner l'exclusion de la Franc-Maçonnerie.*

6. *En ce qui concerne l'initiation et l'affiliation de citoyens étrangers, je renvoie au § 6 paragraphe 3 des lois de notre Grande Loge et aux §§ 6 et 7 des lois des Grandes Loges Unies d'Allemagne concernant l'appartenance de ses membres. L'initiation d'un citoyen étranger requiert l'assentiment du Grand Maître de la Grande Loge AFuAMvD (avec la restriction adoptée au convent de Lübeck en 1994, indiquant que cette disposition n'est pas applicable aux étrangers membres de la Communauté Européenne dont le domicile est situé en Allemagne) et elle requiert également la transmission de cette information aux Grandes Loges Unies d'Allemagne (mais non leur assentiment !). L'affiliation d'un étranger requiert l'assentiment du Grand Maître des Grandes Loges Unies d'Allemagne. Dans de tels cas, les Grandes Loges Unies d'Allemagne seront informées par le canal de la Chancellerie de notre Grande Loge.*

7. *En tenant compte de l'époque (vacances maçonniques juillet-août au cours desquelles, en vertu de notre Constitution et des lois des Grandes Loges Unies d'Allemagne, tous les délais sont suspendus), je considère que la résolution mentionnée ci-dessus me soumet à un ultimatum dont l'échéance a été fixée à une date extraordinairement rapprochée. Je dois donc vous demander, même au cours des vacances maçonniques - pour autant que cela s'avère nécessaire -, de mettre en oeuvre les mesures appropriées vis-à-vis des loges ou des Frères à titre individuel. [...]*

Je regrette infiniment devoir prendre les mesures indiquées ci-dessus. Pour les débuts de mon mandat en tant que Grand Maître de la Grande Loge AFuAMvD, j'aurais souhaité me consacrer à des tâches plus importantes et plus gratifiantes. Ma charge m'oblige à agir en tant que représentant d'un principe d'ordre auquel je ne me sens pas lié, alors que la loi de notre époque consiste à surmonter ce qui sépare, à franchir les frontières, et à jeter des ponts.

Je n'ai néanmoins pas d'autre choix que celui de consacrer toutes mes forces à conserver intacte l'oeuvre des Frères Vogel, Pinkerneil et quelques autres. Aidez-moi à surmonter cette situation critique à l'extrême, en remplissant strictement, ni plus ni moins, vos devoirs envers notre alliance. L'ordre nous intimant de renoncer à certains rapports maçonniques en vertu de raisons supérieures signifie à mes yeux également que la mission de cultiver et de conserver des liens d'amitié de caractère non-maçonnique sera renforcée.

Mes Frères ! Restons en cette heure les membres d'une même cause, défendons l'unité de notre Grande Loge et le maintien des Grandes Loges Unies d'Allemagne en n'oubliant pas les mots de notre rituel d'Apprenti : « Insensible au bruit du monde, le Maçon poursuit son chemin, tranquille et sûr de lui, sans crainte face aux dangers, avec des buts élevés devant les yeux. »

(signé) Klaus Horneffer, Grand Maître

Au nom du comité de la Grande Loge: Jens Oberheide, Axel Pohlmann, Werner Vögele,
Hans-Joachim Jung, Herbert Bock

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Deux excellents livres - le premier est construit de manière particulièrement claire - permettent d'avoir accès à une grande partie des textes élaborés depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale par les diverses obédiences allemandes, aux lettres et aux notes que ses dirigeants échangèrent, et de suivre le déroulement des pourparlers qui aboutirent à la difficile unification réalisée sous le nom de VGL : Friedrich John BÖTTNER, *Zersplitterung und Einigung - 225 Jahre Geschichte der deutschen Freimaurer* (Hamburg, 1962) et Manfred STEFFENS, *Freimaurerei in Deutschland - Bilanz eines Vierteljahrtausends* (Flensburg, 1964).

En 1977, devant la faculté de philosophie de l'université Ludwig-Maximilian de Munich, un auteur profane a consacré une remarquable thèse de doctorat au thème des rapports entre la Franc-Maçonnerie et le national-socialisme. Ce texte a été imprimé en deux volumes par le Bauhütten-Verlag, maison d'éditions maçonniques allemande, en 1980 : Helmut NEUBERGER, *Freimaurerei und Nationalsozialismus*.

La loge de recherche *Quatuor Coronati* Nr 808 (Bayreuth) a publié de larges extraits des procès-verbaux des réunions de responsables de la Franc-Maçonnerie de langue allemande avec leurs homologues de l'église catholique romaine, ainsi que des lettres échangées dans le cadre de ces pourparlers entre 1968 et 1980, dans les Nos 9 (1976) et 14 (1980) de ses *Quellenkundliche Arbeit*.

La Mère-Loge Aux Trois Globes a publié en 1990 un ouvrage préparé par Werner SCHWARTZ et Reinhold DOSCH, intitulé *250 Jahre Grosse National-Mutterloge "zu den drei Weltkugeln"*. dont l'un des mérites est d'avoir reproduit les rituels modifiés en 1933 par cette obédience dans l'espoir de se rendre acceptable aux dirigeants du IIIème Reich.

Les Frères qui comprennent l'anglais mais non l'allemand, pourront se reporter à l'étude d'Ellic HOWE, *The Collapse of Freemasonry in Nazi Germany 1933-5*, (*Ars Quatuor Coronatorum* N° 95, 1983) et à celle de Leo G. MARIS, *English Freemasonry in Germany (1921-1929, 1945-71)* (vol. N° 83 de la même revue, 1970).

On trouvera l'écho des réunions officielles ou informelles réunissant des dignitaires de la Franc-Maçonnerie européenne après 1945, parfois accompagné de procès-verbaux, dans des brochures publiées par certaines des obédiences concernées ainsi que dans plusieurs ouvrages publiés sous leur propre responsabilité par différents Maçons, notamment P.-E. Chapuis, J. Corneloup, M. Cerbu, R. Koner, R. Mattei, J. Verdun et F. Viaud.